



AIDE-MÉMOIRE POUR LA FACTURATION 2024–2025  
Au service de garde du Phare et Saint-Charles-de-Grondines :



**Envoyé le :**

9 septembre  
23 septembre  
7 octobre  
21 octobre  
4 novembre  
18 novembre  
2 décembre  
16 décembre  
6 janvier  
20 janvier  
3 février  
17 février  
10 mars  
24 mars  
7 avril  
21 avril  
5 mai  
19 mai  
2 juin  
16 juin

**Pour les semaines du :**

du 26 août au 6 sept.  
du 9 au 20 sept.  
du 23 sept. au 4 oct.  
du 7 au 18 oct.  
du 21 oct. au 1 nov.  
du 4 au 15 nov.  
du 18 au 29 nov.  
du 2 au 13 déc.  
du 16 au 20 déc.  
du 6 au 17 janvier  
du 20 au 31 janvier  
du 3 au 14 février  
du 17 au 28 février  
du 10 au 21 mars  
du 24 mars au 4 avril  
du 7 au 18 avril  
du 21 avril au 2 mai  
du 5 au 16 mai  
du 19 au 30 mai  
du 2 au 20 juin

**Payable le:**

19 septembre  
3 octobre  
17 octobre  
31 octobre  
14 novembre  
28 novembre  
12 décembre  
26 décembre  
16 janvier  
30 janvier  
13 février  
27 février  
20 mars  
3 avril  
17 avril  
1 mai  
15 mai  
29 mai  
12 juin  
26 juin

Le paiement des coûts du service doit se faire : par internet avec le numéro de référence du parent payeur, par argent ou par chèque: au nom du Centre de Services Scolaire de Portneuf et ce, 10 JOURS APRÈS LA FACTURATION.

Pour tout questionnement, informez-vous auprès de Karine Tessier, responsable du service de garde : 418-268-8359 poste 2 pour Grondines, 418-286-6283 poste 2 pour Deschambault ou par courriel ktessier@cspportneuf.qc.ca.

